



**ADOPTION DU BUDGET 2013 ET DU PROGRAMME TRIENNAL
DES IMMOBILISATIONS 2013, 2014, 2015**

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE:

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes adoptera le budget 2013, ainsi que le programme triennal des immobilisations 2013, 2014 et 2015, le 13 décembre 2012 à 19h15, lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes.

Prenez également avis, tel que prévu par la Loi, que les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget 2013 et le programme triennal des immobilisations 2013, 2014 et 2015.

DONNÉ à Deux-Montagnes, ce 28^e jour de novembre 2012.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier